

INF'AUJOLS

www.aujols.fr

Bulletin n°17

Mars 2019

Bulletin d'information de la Municipalité

La protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité, sont des enjeux majeurs pour les années à venir.

La municipalité a entamé des démarches positives allant dans ce sens :

- *Extinction nocturne de l'éclairage public et changement des lampadaires énergivores*
- *Suppression des désherbages à base de pesticides*
- *Installation d'un composteur à l'école*
- *Installation de nichoirs pour les hirondelles*

D'autres structures de notre territoire engagent également des démarches dans le même sens et notamment :

- *La cuisine centrale de Lalbenque qui fournit les repas de la cantine scolaire a introduit des produits bio et locaux dans les menus*
- *La Communauté de Communes s'est engagée dans une démarche de tarification incitative pour les ordures ménagères, longue à mettre en place, mais qui permettra (les expériences le prouvent) de diminuer très sensiblement à la fois le volume et le coût des ordures ménagères.*

En attendant le nouveau mode de tarification des déchets, je vous invite d'ores et déjà à être vigilants sur le tri et sur vos rejets d'ordures dont le volume s'accroît d'année en année, impactant les coûts de transport et de traitement.

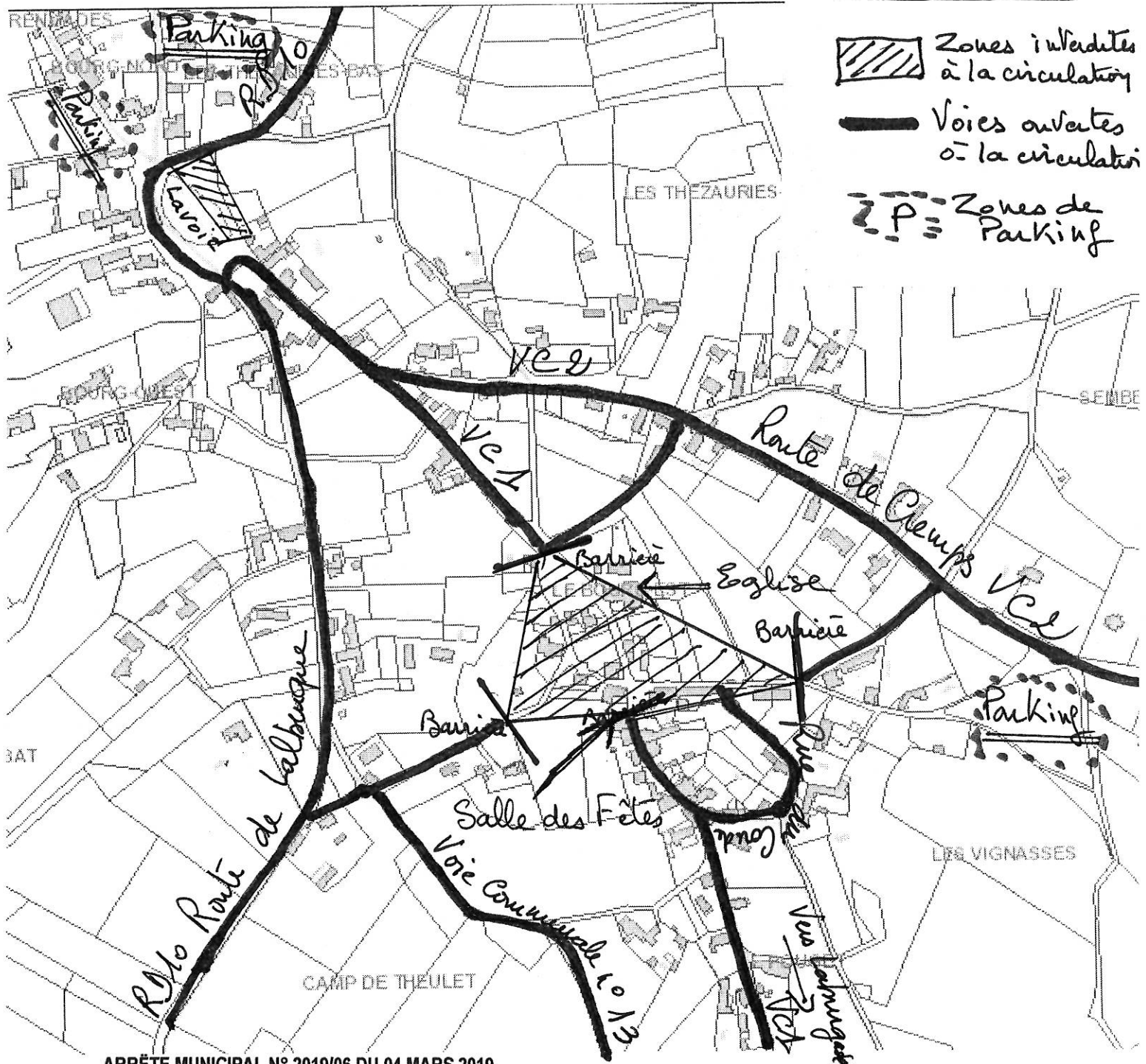
Je vous en remercie par avance.

Geneviève DEJEAN



TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

TRAIL DES GARIOTTES – 23 & 24 MARS 2019



ARRÊTE MUNICIPAL N° 2019/06 DU 04 MARS 2019

- A l'occasion de l'épreuve sportive « Les Gariottes », la circulation sera interdite **du samedi 23 mars à partir de 14h00 au dimanche 24 mars 2019 jusqu'à 14h00** sur les sections suivantes, et comme indiqué sur le plan ci-dessus :
 - ↳ Au lavoir : sur la Voie Communele n° 1, et plus précisément sur la portion qui longe le lavoir devant l'abri-bus et le cabanon.
 - ↳ Place Haute : sur la Voie Communele n° 1, de l'entrée du Cimetière jusqu'à la Place Haute (maison POUZERGUES)
 - ↳ Rue de la Traverse, à partir de la maison de Philippe BRUGIDOU jusqu'à la Salle des Fêtes
 - ↳ Rue des Remparts dans sa totalité,
 - ↳ Rue de la Place, de la Place Haute jusqu'à l'embranchement avec la rue de la Croix,
- Le stationnement de tout véhicule sera interdit sur ces voies pendant la durée de la course.
- Pendant cette période, la circulation sera déviée par la Route Départementale 10, les Voies Communeles n°s 1, 2 et 13, ainsi que le Chemin du Cimetière, comme indiqué sur le plan.
- La signalisation réglementaire sera conforme au plan et aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire. Elle sera mise en place par les soins de l'organisateur.
- Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, les portions faisant l'objet d'une interdiction temporaire de circulation pourront être utilisées par les riverains, les véhicules médecins, ambulances, véhicules de gendarmerie, des services de secours et de lutte contre l'incendie.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Vétathlon (découverte ou sportif) / Trail (6, 12, 21 km) / Rando VTT / Marche

Nom(s) : _____ Prénom(s) : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 E. mail : _____ Tél. : _____
 Sexe : _____ Année de naissance : _____
 N° de licence : _____ Club : _____

- Vétathlon découverte Vétathlon sportif Vétathlon duo Trail (6 km) Trail (12 km)
 Trail (21 km) Rando VTT Marche

Courses uniquement

- Licencié FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass Running) ou Licencié FFTRI.
 (Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront)
 Licencié FSCF, FSGT ou UFOLEP faisant apparaître la non contre-indication à la course à pied en compétition.
 (Fournir une photocopie de la licence que les organisateurs conserveront)
 Non licencié : fournir la copie d'un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition de moins d'un an.

ATTENTION ! Aucun autre document ne sera accepté pour attester de la présentation du certificat médical y compris les licences d'autres fédérations sportives (football, rugby, cyclisme, natation, etc.).

Bulletin à renvoyer par courrier à Patrice GINESTET - 1046, route de Laburgade - 46230 LALBENQUE avant le 22 mars 2019 accompagné du règlement + certificat médical ou licence uniquement pour la course à pied. (Chèque à l'ordre du Football Club Lalbenque Fontanes)

Possibilité de s'inscrire chez nos partenaires Veloclic et Sport 2000 Cahors jusqu'au vendredi 22 mars 2019

Inscription possible en ligne (sur chrono-start.com) ou sur place, le samedi à partir de 16h00 et le dimanche à partir de 7h00

VÉTATHLON DÉCOUVERTE	VÉTATHLON SPORTIF	TRAIL 6 KM	TRAIL 12 KM
	15 €		10 €
TRAIL 21 KM	RANDO VTT	MARCHE	2 JOURS
14 €		5 €	



Partenaire du Trail des Gariottes

-10% sur le site & en magasin avec le code promo: GARIOTTES

**Valable sur produits hors promotions*

www.veloclic.com
 Tél: 05.65.35.48.67
 Parc d'activités Cahors Sud
 213, Route de Cahors, 46230 FONTANES
 500m directe A20 N19,
 à 10 mls de Cahors
 45mils de Toulouse

Conception et Impression : Duo Graphic - CAHORS - 05 65 31 86 99 - Ne pas jeter sur la voie publique.

LES GARIOTTES 2019

Deux Jours d'aventure

SAMEDI 23 MARS
17H00 - AUJOLS
 (SALLE DES FÊTES)

ÉPREUVES EN NOCTURNE

SOUPE OFFERTE

Courses à pied
 (6 km, 12 km et 21 km)

Vétathlon découverte
 (27 km - Trail 6 km et VTT 21 km)

Vétathlon sportif
 (33 km - Trail 12 km et VTT 21 km)

Marche
 (6 km et 10 km)

DIMANCHE 24 MARS
8H00 - AUJOLS
 (SALLE DES FÊTES)

Randos VTT
 (De 20 à 60 km)

Marche
 (6 km et 10 km)





RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS
 Patrice : 06 17 74 54 45 / www.fcfl.fr / openrunner.com
 Chronométrage officiel avec puces


 Mairie de FONTANES
Fontanes Lalbenque


 Mairie d'AUJOLS


 CHRONO-START


 SPORT 2000


 Veloclic


 FOOTBALL CLUB
 FCFL
 LALBENQUE FONTANES

Les organisateurs du Trail informent les Aujolais qui le souhaiteraient qu'ils peuvent prendre part à la manifestation et qu'ils seront les bienvenus, soit en participant aux épreuves, soit en les aidant notamment pour orienter les participants et visiteurs vers les parkings ou pour veiller à ce que la circulation se fasse correctement sur les routes.

INFOS DIVERSES

Changement des lampadaires autour du lac

Dans l'InfAujols n° 14 du mois d'octobre 2018, vous aviez été informés du remplacement de 12 lampadaires autour du lac et la rue de la mairie. C'est maintenant chose faite depuis quelques jours.

Pour ce changement, le conseil municipal a pris en compte l'arrêté relatif à l'éclairage public de la loi Grenelle 2 qui fixe notamment des **prescriptions techniques** (répartition du flux lumineux sur une surface donnée, température de couleur ...) à respecter en agglomération et hors agglomération, ainsi que dans les espaces naturels protégés.

L'objectif est de réduire l'intensité des luminaires pour limiter conjointement les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie tout en alliant sécurité et visibilité des personnes et limitation des impacts sur la biodiversité.

L'arrêté interdit également l'éclairage vers le ciel. Toute personne dont le logement est situé au-dessus d'un lampadaire ne devra donc plus être gênée par cette lumière intrusive.

Ces améliorations d'éclairage public sont largement aidées (à hauteur de 70 %) par la Fédération d'Énergies du Lot. Ce programme d'un coût de 20 314.8/0 € entraîne une dépense pour la commune de seulement 6 094.44 € pour les 12 lampadaires, pose comprise.

Par ailleurs, certains lampadaires possèdent encore des lampes à vapeur de mercure, très énergivores. Elles sont désormais interdites et seront remplacées dans le courant de l'année.

Dénomination et numérotation des voies

Toutes les voies sont maintenant dénommées. La Poste nous a transmis le listing **non nominatif** de toutes les maisons pour chacune des voies. Ce listing, établi par un logiciel à partir des numéros de parcelles cadastrales, indique la distance de la parcelle par rapport au début de la voie, laquelle distance constituera le n° d'adresse de chacun.

Il faut maintenant en mairie vérifier le listing, corriger les erreurs, et surtout faire coller chaque numéro d'adresse avec le nom du propriétaire ou du locataire de la maison concernée, travail qui va prendre un peu de temps.

Inscriptions sur les listes electorales

Les élections européennes auront lieu le 26 mai 2019.

La loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales a réformé intégralement les modalités de gestion des listes électorales et créé le Répertoire Electoral Unique (REU). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 et deux lois organiques du 1er août 2016 (n° 2016-1046 et 2016-1047) on étendu cette réforme aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France ainsi qu'aux Français établis hors de France.

Ces lois introduisent ainsi plusieurs dispositions de nature à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales. Il sera désormais possible de s'inscrire jusqu'au sixième vendredi précédant le jour du scrutin (transitoirement en 2019 jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin). **Il est donc encore possible, jusqu'à fin mars, de s'inscrire sur la liste électorale de la commune pour voter aux élections européennes.**

L'une des conséquences de la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) est l'ouverture, depuis le 11 mars 2019, d'une téléprocédure qui permet à chaque électeur, via le site service-public.fr, de se renseigner sur sa situation électorale.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Durant les mois de janvier et février, des réunions d'information et des entretiens individuels avec les agriculteurs ont permis de poser les bases du diagnostic agricole qui sera pris en compte dans le futur PLUI.

Le 8 février une visite en bus dans les communes de la Communauté de Communes a été l'occasion pour les élus d'identifier et de dialoguer sur les enjeux des paysages et du patrimoine territorial.

Tous les habitants du territoire sont conviés à un atelier participatif, le 29 mars 2019 à VARAIRE, sur le thème du paysage (voir document joint).

RAPPEL : un registre de collecte de tous vos souhaits et doléances concernant le futur PLUI est à votre disposition en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. N'hésitez pas à venir y consigner vos remarques.

DATES A RETENIR

Prochaines manifestations organisées dans la commune par les associations

- ↪ Samedi 16 mars : théâtre « Pour manger à la table des girafes il faut avoir un long cou » à la salle des fêtes organisé par Aujols Culture & Loisirs
- ↪ Vendredi 29 mars : soirée projection « Les jardins secrets d'Aujols » organisée par Vidéo d'Oc (Katia Weyher).
- ↪ Dimanche 7 avril : Carnaval de l'école, dans le village, organisé par l'Association des Parents d'Elèves
- ↪ Dimanche 14 avril : vide-grenier et vente de fleurs, au lac, organisé par Aujols Culture & Loisirs
- ↪ Dimanche 5 mai et vendredi 17 mai : Rencontres autour des langues, contes et repas partagé avec Yannick Jaulin, organisé par le Parc naturel des Causses (plus d'infos sur leur site et dans « Les Causseries »
- ↪ Dimanche 19 mai : randonnée pédestre organisée par Aujols Culture & Loisirs
- ↪ Week-end des 28, 29 et 30 juin : Fest'Aujols », fête du village, organisée par Lous Festaires